

### Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Hôtel de Ville 2, rue Philibert Audebrand 18 200 Saint-Amand-Montrond Tél.: 02 48 63 83 01 Port.: 06 30 38 59 29 Fax: 02 48 96 05 91

contact@sage-cher-amont.com www.sage-cher-amont.com

## REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER AMONT

29 Janvier 2007 Cité de l'Or à Saint-Amand-Montrond

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU** 

Le 29 Janvier 2007 à 15h30 s'est tenue, à la Cité de l'Or de Saint-Amand-Montrond, la seconde réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont.

L'ordre du jour était le suivant :

Point n°1 : État d'avancement du SAGE Cher amont

Point n°2: Éléments financiers

Point n°3: Information et communication

Point n°4 : Évolution réglementaire dans le domaine de l'eau

Point n°5 : Élection d'un membre du bureau

Point n°6: Questions diverses

M. Marius AUDRAS, Vice-président de la CLE, informe les personnes présentes que M. Serge VINÇON, Président de la Commission Locale de l'Eau, ne pourra assurer la présidence de cette réunion compte tenu de son hospitalisation. Il précise que selon les dernières nouvelles l'intervention médicale se serait bien déroulée et que M. VINÇON allait entrer maintenant dans une période de convalescence. Il ajoute qu'au nom de l'ensemble des membres de la commission, il lui souhaite au prompt rétablissement et espère le revoir très rapidement occuper ses fonctions.

M. AUDRAS poursuit en remerciant les membres de leur présence (cf. annexe 1 : feuille d'émargement) et présente les excuses de :

Madame Yvette MELINE (Limousin Nature Environnement)

Madame Marie-Claude POPINEAU (Association des Maires du Cher)

Madame Pierrette DAFFIX RAY (Conseil Général du Puy de Dôme)

Madame Sylvie VAUGELADE (Conseil Régional Limousin)

Madame Jane GALLEAZZI (Conseil Régional d'Auvergne)

Monsieur Yves HENRY (Chambre d'Agriculture de la Creuse)

Monsieur Bernard COULON (Comité Régional du Tourisme d'Auvergne)

Monsieur Henri BERNARDET (Conseil Général du Cher)

Monsieur François RADIGON (Conseil Général de la Creuse)

Monsieur Joël SOUCHAL (Association des Maires de la Creuse)

Monsieur Serge VINÇON (Association des Maires du Cher)

Monsieur Bernard BARRAUX (Association des Maires de l'Allier)

Monsieur Bernard DILLARD (Conseil Général de l'Allier)

Monsieur Jean-Pierre PIETU (Conseil Général du Cher)

Monsieur Georges LICONNET (Association des Maires de l'Allier)

Monsieur Jean-Claude BEGASSAT (Association des Maires du Cher)

Monsieur François DIEPVENS (ASA du Pays de Graçay)

Monsieur Daniel ROUSSAT (Syndicat mixte des Eaux de l'Allier).

M. Marius AUDRAS propose avant de passer au premier point de l'ordre du jour, d'adopter le procès-verbal de la première réunion et de valider l'ordre du jour de cette seconde séance.

Aucune observation n'étant faite, M. AUDRAS laisse la parole à M. BOISGARD (animateur du SAGE) pour présenter le premier point.

M. BOISGARD précise qu'une partie de la présentation sera effectuée par M. JACQUET du bureau d'études GEO-HYD, prestataire retenu pour l'étude « Etat des lieux - Diagnostic ».

## I. Etat d'avancement de l'étude du SAGE Cher amont (cf. annexe 2).

M. BOISGARD rappelle l'historique de la procédure depuis l'inscription au SDAGE en tant qu'unité cohérente jusqu'à la présente réunion.

Il présente ensuite le calendrier prévisionnel de la procédure SAGE Cher amont tout en faisant un parallèle avec l'actuelle procédure de révision du SDAGE Loire Bretagne. Il ajoute que le phasage de ces deux procédures est plutôt concordant car lorsque le SAGE Cher amont entrera dans la séquence de rédaction de son contenu, les préconisations et orientations fondamentales du SDAGE, avec lesquelles le SAGE devra être compatible, auront été adoptées.

M. BOISGARD laisse la parole à M. JACQUET pour se présenter et exposer les objectifs et l'organisation générale (calendrier, durée, méthodologies utilisées, contenu des rapports finaux...) de l'étude « Etat des lieux – Diagnostic de la ressource en eaux, des milieux aquatiques et de leurs usages ».

Au cours de cette exposé M. BOISGARD fait un aparté sur la composition du comité technique (cf. annexe 3) telle que le bureau de la CLE l'a arrêtée lors de sa dernière réunion.

- M. LAURENT fait savoir que la Chambre d'Agriculture de l'Allier aurait souhaité participer aux réunions du comité technique.
- M. BOISGARD répond que la désignation des Chambres d'Agriculture de la Creuse et du Cher était le résultat d'une concertation interne entre les 5 chambres consulaires et qu'en cas de désaccord il fallait se rapprocher de la Chambre d'agriculture du Cher tout en sachant que le bureau a attribué deux sièges pour les représentants du monde agricole.
- M. POYET (MISE de l'Allier) se dit étonné de voir apparaître qu'une seule MISE dans ce comité technique et demande si une validation par l'ensemble des MISE sera faite avant la validation des rapports par ce comité et le bureau.
- M. BOISGARD répond par la négative et rappelle que le comité technique et le bureau assure le suivi et ne valide pas en tant que tel le contenu des rapports, prérogative uniquement réservée à la Commission Locale de l'Eau.
- M. AUDRAS s'interroge sur la façon dont vont être restituées les conclusions de ces réunions du comité technique et du bureau.
- M. BOISGARD répond que les remarques émises sur les rapports seront intégrées aux comptes-rendus des réunions qui seront adressés à chaque membre de la Commission Locale de l'Eau et que les documents provisoires pourront éventuellement être mis en ligne sur le site Internet du SAGE.
- M. AUDRAS demande, au regard de l'organisation thématique proposée par le bureau d'études, si l'ensemble des activités et enjeux est balayé.
- M. TERRIER (Association des Maires de l'Allier) demande si l'incidence du barrage de Rochebut sera prise en considération.
- M. JACQUET répond que les éléments concernant ce barrage seront bien entendu étudiés dans la partie relative aux usages de la ressource.

- M. POYET souhaite savoir quels sont les éléments qui seront étudiés concernant le patrimoine architectural.
- M. JACQUET précise qu'il s'agira uniquement du patrimoine architectural lié à l'eau comme par exemple les moulins.
- M. LAURENT demande si la dimension économique, telle qu'elle est demandée dans la DCE, va être étudiée.
- M. JACQUET précise que la seule analyse économique qui sera faite, sera basée sur les éléments du VIII<sup>ième</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elle permettra de savoir quels ont été les types de dépenses, par qui elles ont été faites et pour quel montant.
- M. AUDRAS propose si il n'y a plus de question de passer au point n°2 de l'ordre du jour consacré aux éléments financiers.

## II. Eléments financiers (cf. annexe 4).

M. BOISGARD rappelle le plan de financement tel qu'il a été adopté par le bureau (réunion du 23 juin) et informe que l'Agence de l'Eau, les Régions Auvergne, Centre et Limousin et les Départements de l'Allier, du Cher, de la Creuse et du Puy-de-Dôme ont répondu favorablement.

Concernant le Conseil Général de l'Indre, il ajoute que selon les derniers éléments officieux recueillis après des services de ce département la réponse serait négative.

- M. BOISGARD rappelle que, contrairement aux autres collectivités, le Conseil Général de l'Indre n'est pas membre de l'EP Loire et n'a de ce fait pas de reliquats de crédits de l'opération Chambonchard. La part de financement de ce Département ferait donc l'objet d'appels à crédits d'un montant total sur 5 ans de l'ordre de 45 100 €.
- M. AUDRAS demande au représentant de cette collectivité de s'exprimer si il est présent dans la salle.
- Le Département de l'Indre n'étant pas représenté, M. BOISGARD propose d'attendre la réponse officielle du Président du Conseil Général et en cas de confirmation de la réponse négative de réunir l'ensemble des collectivités territoriales concernées pour trouver une solution.
- M. MUNOZ (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) demande une précision sur la part que représente l'étude « état des lieux diagnostic » dans le budget prévisionnel global du SAGE.
- M. BOISGARD précise que le montant de cette étude est de 146 935 €HT.
- M. BOISGARD présente ensuite successivement l'état des dépenses pour 2006 et le budget prévisionnel pour 2007.

Ces éléments ne nécessitant aucune précision, M. AUDRAS propose de passer au point suivant relatif aux actions de communication et d'information autour du SAGE.

## III. Point sur la communication et l'information (cf. annexe 5).

M. BOISGARD rappelle que le bureau de la CLE a souhaité ne pas créer un groupe supplémentaire qui serait chargé de mener les actions de communication autour du SAGE.

Il présente ensuite les actions menées en 2006 qui sont de deux types :

- ✓ celles qui consistent à intervenir lors de réunions pour présenter la procédure SAGE Cher amont (3 fois en 2006) ;
- √ les autres correspondant aux outils de communication tels que le logo, les communiqués de presse, le papier à entête, l'annuaire des membres et le site internet (<u>www.sage-cher-amont.com</u>).
- M. ROUFFET (Association des Maires de la Creuse) précise qu'il n'a pas vu le communiqué de presse dans l'hebdomadaire « la Creuse Agricole » comme il l'avait demandé.
- M. BOISGARD répond qu'il va faire le nécessaire pour que ce communiqué paraisse prochainement.
- M. AUDRAS remercie la cellule d'animation pour le travail effectué et précise que c'est aux membres de la Commission Locale de l'Eau d'être force de proposition et d'exprimer des besoins en matière de communication.

## IV. Evolution réglementaire dans le domaine de la gestion de l'eau (cf. annexe 6)

Ce point a pour vocation de présenter rapidement l'évolution et les modifications réglementaires apportées par l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieu Aquatiques (LEMA).

M. BOISGARD présente brièvement les dispositions générales et les conséquences sur l'outil de planification SAGE.

Ce point d'information n'appelant aucune remarque de l'assemblée, M. AUDRAS propose de passer au pont n°5.

# V. Election d'un membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau (cf. annexe 7)

- M. BOISGARD précise que l'objectif est de procéder à l'élection d'un membre du bureau pour remplacer M. BOUGAULT qui est devenu membre suppléant suite à une nouvelle désignation du Conseil Général de l'Indre nommant M. PAUVREHOMME membre titulaire.
- M. BOISGARD rappelle que les membres du bureau sont proposés en leur sein par chaque collège, parmi les membres titulaires et qu'ils sont élus à la majorité des membres présents.
- M. AUDRAS propose de remplacer tout simplement M. BOUGAULT par M. PAUVREHOMME.

M. PALLAS (Association des Maires de l'Indre) dit qu'il connaît bien les deux personnes précitées et que ça semble être une bonne solution.

M. BOISGARD ajoute qu'il a demandé au service du Conseil Général de l'Indre de se renseigner auprès de M. PAUVREHOMME pour savoir si ce poste de membre du bureau l'intéressé mais qu'il n'a toujours pas eu de réponse.

Sur proposition de M. AUDRAS, la CLE élit M. PAUVREHOMME en tant que membre de son bureau.

M. BOISGARD précise qu'il informera M. PAUVREHOMME de cette décision.

## VI. Questions diverses (cf. annexe 8).

M. BOISGARD informe que la Présidente de l'association Limousin Nature Environnement a adressé un courrier au Président de la CLE dans lequel elle lui demande que soit étudiée la possibilité de couvrir les frais de déplacements des membres qui assistent aux réunions.

M. LEFELLE (UFC Que Choisir Auvergne) rappelle qu'il avait déjà posé cette question lors d'une réunion du bureau.

M. AUDRAS confirme que ce point à déjà été abordé lors des réunions de bureau et rappelle la proposition du Président de ne pas prendre en charge ces dépenses.

Mme. ROUFFET-PINON (UFC Que Choisir Auvergne) appuie la position de M. LEFELLE est souhaite que soit réétudiée cette question au moins pour les associations.

M. AUDRAS précise qu'il serait mal venu d'aller aujourd'hui à l'encontre de la position du Président de la Commission Locale de l'Eau et propose de remettre cette question à l'ordre du jour du prochain bureau.

Aucune autre question n'étant en suspens, M. Marius AUDRAS, Vice-président de la CLE, conclut la réunion en remerciant l'ensemble des membres pour leur participation et leur propose de se diriger vers la salle où sera offert, par la Ville de Saint-Amand-Montrond, le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, M. AUDRAS lève la séance à 17h10.

Le Vice-président,

M. Marius AUDRAS

						1000000	STATE OF THE PERSON NAMED IN	を持たない		
Syndicat Mide pour la constitution du Pays de la Vailée de Montiuçon et du Cher	M. AUDRAS Marius	×	•	179097	M. MOREAU Roland					
Syndicat Mixte des Eaux de l'Alter	M. ROUSSAT Daniel		×	_	M. RIBOULET Clauds			(	÷	4. LECONPTE
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Théols	M. MALOU Bruno		λ	1	M. AUCANTE Pascal	ኢ	1	- B		
Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Montluçon-Desertines	M. MEUNIER Raymond	ક	•		M. CHAGNON Patrick		1			
Syndicat Intercommunal d'Almentation en Eau Potable de la Marche et du M. RIVIERE Maurice Boischaut	M. RIVIERE Maurice				M. LUREAU Michel	<u> </u>			Γ	
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Levet	M. HERVE Christophe				M. ADAM Gérard	×	V	F ASI EN	Ι	
Pays Combralle en Merche	M. TIMBERT Michel				M. BONHOMME Gérard				Γ	
Etablissement Public Loire	M. BERNARD Paul				M. BERTUCAT Gérard				<u> </u>	
Conseil Régional Limousin	M. DAMIENS Jean-Bernard				Mmc, VAUGELADE Syvie				Γ	
Conseil Régional d'Auvergne	Mme. ROUAIRE Nicole				Mme. GALLEAZZI Jane		×			
Conseil Régional Centro	M. GUERINEAU Jean-Michel			•	Mme, MANIGOT Christelle				<u> </u>	
Conset Général du Puy-de-Dôme	M. BARRETTE Michel	×		1	Mme, DAFFIX-RAY Pierrette		×		Γ	
Conset Général du Cher	M. BERNARDET Herri		×		M. PIETU Jean-Pierre		×			
Conset Général de la Creuse	M. RADIGON François		×		M. DE LAMBERTERIE Guy					
Conseil Général de l'Indre	M. PAUVREHOMME Pascal				M. BOUGAULT MICHEL					
Consell Général de l'Aller	M. DILLARD Bernard		×		M. DERIOT Gérard			-		
Association des Maires de l'Indre	M. PREVOT Yves				M, PALLAS Jacques	<	13	T T		
Association des Maires de l'Indre	M. PERRIN Bruno				7					
Association des Maires du Puy-de-Dâme	Mme. PAYRARD Odette	४		g sugar	M. BOUSSANGE Gerard					
Association des Maires du Cher	M. BALON Jean	χ		44	M. BEGASSAT Jean-Claude		×			
Association des Maires du Gher	M. VINÇON Serge	,	×		M. LEVET Michel	ø	1	<del></del>		
Association des Maires du Cher	Mane. POPINEAU Marie-Claire		×		M, PINEAU Jean-Pleme			3		
Association des Makes du Cher	M. TERRIER Jean-Michel	X			(10 - M. REGRAIN Jean	⋖		time		
Association des Maires de la Creuse	Mme. JARY Jacqueline				M. JOLICART Maurice		<b>L</b>	),		
Association des Makes de la Creuse	Mme. PELLETIER Marie-Thérèse				M. LETELLIER Thiamy					
Association des Makes de la Creuse	M. ROUFFET Gérard	٧	Ч	May t	MILLE MATHIEU Marie-Claudo					
Association des Maires de la Creuse	M. SOUCHAL JOB		,×		Mme. PALLIER Nicole				$\neg$	
Association des Matres de l'Allier	M. BARRAUX Bemard		×		M. CIOFOLLO Gérard					
Association des Maires de l'Allier	M. GRENIER Georges	8		2007	M. DESGRANGES Jean	K	6-24	i)		
Association des Maires de l'Allier	M. LE BAS Francis				M. PIQUANDET Danjel		Υ	1 0		
Association des Maires de l'Alier	M. LICONNET Georges		×		M. PREVOST Richard		-			
Association des Maires de l'Allier	M. RAMBAUD Gabriel	×	١		SICRIBOULET Bernard				_	

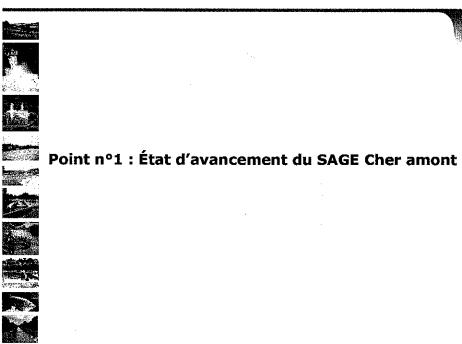
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS

Association pour le Développement Touristique de la Vallée du Cher	M. COUTURIER Robert		×		M. FREGEAI Vincent			
Chambre d'Agriculture de la Creuse	M. CHAPY Jean-Pierre				M. HENRY Yves			
Chambre d'Agriculture de l'Allier	Mme. DE COCK Martine	×		9	. M. LAURENT Jean-Louis	૪		
Chambre d'Agriculture du Cher	M. VENET André		4		M. PORTIER Philippe		<i>†</i>	
Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat	M. FERRANDON Marc		-		Mme. SERRE Anny	×	HARB	
Comité départemental de canoë kayak de l'Allier	M. GODET Philippe	4	_	9	M. MORENO Dominique			
Comité Régional du Tourisme d'Auvergne	M. COULON Bernard			-	M. CHAPAVEIRE André		-	
EDF - Groupe d'Exploitation Hydraulique Loire-Arcèche	M. HABAUZIT Jean-Pierre				M. LECUNA Sylvain	2	N	$\int$
Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. BENOIT Robert	٠,	<del>  '</del>		7M. DUBREUIL Jean-Claude		1000	
Fédération du Cher pour la pêche et la protaction du milieu aquatique	M. BARACHET Gérard	4	1		M. ROUSSEAU Mathieu	×	Coll	
indre Nature	M. LIAUME Jean	-	D	3	M. ELDIN Jean		188	
Limousin Neture Environnement	Mme. MELINE Yvette	3	×		M. AUBRETON Jean-Plerre			
UNICEM	M. DESMAREST Guillaume	75	$\vdash$	0	Gund M. DUPOUYET Lucien			
Union Départementale des Syndicats d'Inigants et de Gestion des Eaux du Cher	M. TATIN Jean			1	M. BORELO Jean	1	NAP.	
Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR Auvergne	M. LEFELLE Jean-Marie	-5		K	TOWNET PINON Andrée	, ,	14	
Association Syndicale d'Aménagement Hydraulique Agricole des Pays de Graçay.  Ovest Chor	M. DIEPVENS François	-	×		M. PETIT Didler		-	
		SALES SECTION OF THE PERSON OF	2900			Section 25	ACCOUNT NAME OF STREET	SOME DESCRIPTION OF THE PERSON

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

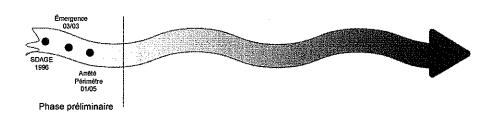
	CHECKOL PROPERTY CONTROL	AN ALVANOS PROPERTY OF THE		
M. le Préfet de la Région Centre, coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, ou son représentant		×	SAPPEY Alam	1
M. le Préfet de la Région Auvergne ou son représentant		٧	LEWIE Donings	
M. le Préfet de la Région Limousin ou son représentant			7	
M. le Préfet de la Creuse ou son représentant			Syli Destation	
M. ie Préfet du Puy-de-Dôme ou son représentant				
M. le Préfet de l'Aller ou son représentant	de	8	Letter from a M	1
M. le Préfet du Cher ou son représentant				
M. le Préfet de l'Indre ou son raprésentant	(			
M. te Chef de la MISE du Cher ou son représentant	#	¥	PRTITION OF Those	
M. la Chef de la MISE de l'Indre ou son représentant	2			
Mane le Chef de la MiSE de l'Allier ou son représentant		×	POYET Patid	-
Mare le Chef de la MISE de la Creuse ou son représentant		`*	ALTO DEGLER	
M. le Directeur de la DRIRE Auvergne ou son représentant				
M. le Directour de la DRASS Auvergne ou son représentant				
M. le Directeur Régional coordomateur de bessin du Conseil Supérieur de la Pêche, ou son représentant		A CAR	BOUTHILLANDON DE	1
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Brelagne ou son représentant		y	DESEY COMO	ħ



29/01/07

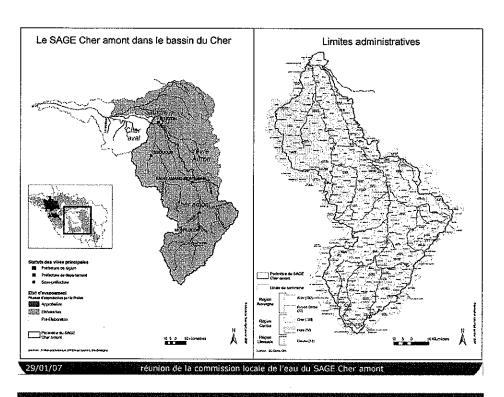
réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

#### HISTORIQUE - PHASE PRELIMINAIRE

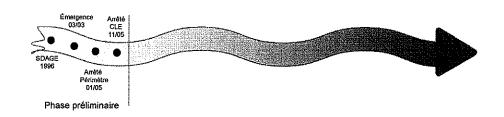


- 1 Inscription au SDAGE Loire-Bretagne comme unité cohérente 1996.
- k Émergence du projet 03/2003.
- Arrêté fixant le périmètre − 01/2005.
  - ⊾ 6 750 km² environ, des sources à Vierzon incluant le bassin de l'Arnon
  - L couvre 355 communes, 5 départements et 3 régions. Cartes du périmètre du SAGE

29/01/07



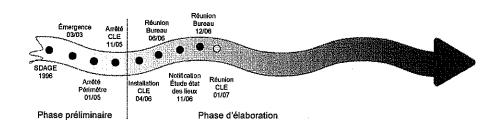
#### HISTORIQUE - PHASE PRELIMINATRE



- L Inscription au SDAGE Loire-Bretagne comme unité cohérente 1996.
- k Émergence du projet 03/2003.
- L Arrêté fixant le périmètre 01/2005.
- ▲ Arrêté fixant la composition de la CLE 11/2005.
  - ⊾ 64 membres titulaires (32 élus, 16 usagers et 16 représentants des services de l'État).

29/01/07

#### HISTORIOUE - PHASE D/ELABORATION



- L Installation de la CLE 04/2006.
- ⊾ Première réunion du bureau de la CLE- 06/2006.
- k Notification du marché d'étude « état des lieux diagnostic » 11/2006.
- L Réunion du bureau de la CLE 12/2006.
- k Réunion de la CLE 01/2007.

29/01/07 réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

### CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE

Élaboration dans un calendrier très particulier en matière de planification dans le domaine de l'eau:

- k mise en œuvre de la directive cadre avec la révision du SDAGE avant la fin 2009;
- nouvelle loi sur l'eau et ses décrets d'applications (point n°4).

	20	007	2008	20	09	2010
SDAGE Loire-Bretagne	Rédaction de la V2	Consultation du public	Consultation of assemblées loc		ption DAGE	
SAGE Cher amont	État des lleux	Diagnostic	Terdances et scénarios	Stratégie	Rédaction et	validation du SAGE

29/01/07

#### PRESENTATION DU PRESTATAIRE

- L Domaines de compétence :
  - à Études : réglementaires, pluridisciplinaires, Communication et Animation ;
  - Linformatique: Système d'Information Géographique, Développement, Gestion de Données;
  - Laboratoire: Hydrologie, Hydrobiologie, Hydrogéologie.
- ▲ Chef de projet : Arnaud JACQUET (arnaud.jacquet@geo-hyd.com)
- La Chargée d'études : Émilie RIVOIRE (emilie.rivoire@geo-hyd.com)
- L Coordonnées :

#### **GEO-HYD**

Bureau d'études Eau & Environnement

Parc Technologique du Clos du Moulin 101 rue Jacques Charles - 45160 Olivet Tel.: 02 38 64 02 07

Fax.: 02 38 64 02 82

www.geo-hyd.com

29/01/07

réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

#### ETUDE ETAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC - DUREE

- L Durée totale: 18 mois (3 phases distinctes)
  - L État des lieux : 8 mois dont 3 mois de validation,
  - 1 Diagnostic: 8 mois dont 3 mois de validation,
  - L Communication: 2 mois.
- L Réunions de suivi pour chaque phase de l'étude :
  - k Réunion de lancement avec le maître d'ouvrage,
  - L Réunion de présentation intermédiaire au bureau + comité technique,
  - L Réunion du comité technique,
  - k Réunion de validation provisoire par le bureau,
  - L Réunion de validation finale par la CLE en séance plénière.
    - + un suivi au quotidien par la cellule d'animation.

29/01/07

#### ETUDE ETATIDES LIEUX-DIAGNOSTIC - CALENDRIER

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2006												ser Strai Multan
2007	e Amiliana Controllar	Entretiens	ETA	T DES L	IEUX	e e	ľ					
2008				PLAQI	JETTE M							

Réunion de la CLE

Réunion du Bureau

Comité technique

## Prochaine réunion du bureau accompagné du comité technique le 5 mars à 15h30 à Saint-Amand-Montrond

Objet principal : validation du rapport intermédiaire de l'état des lieux

29/01/07

réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

## ETUDE ETAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC - PRODUITS ATTENDUS

#### L État des lieux

- k rapport;
- La atlas de l'état des lieux (50 cartes);
- La analyse critique des données ;
- L comptes-rendus d'entretiens des acteurs ;
- méthode de travail en phase de diagnostic (commissions géographiques et/ou thématiques).

#### **▶** Diagnostic

- L atlas du diagnostic.

#### **k** Communication

L'document de synthèse d'environ 10 pages.

29/01/07

#### ENAMEDES BIEUX EXOCUERES

#### L Pourquoi?

- L décrire de façon factuelle l'état, la gestion, la protection de la ressource en eau et des milieux naturels associés ;
- Létablir un socle pour à l'élaboration du diagnostic, puis à terme l'écriture des orientations de gestion du SAGE.

#### 

L donner à tous les membres de la CLE un même niveau d'information ; L apporter des éléments de réflexion pour les groupes de travail lors de la phase de diagnostic.

#### L Comment?

L valoriser les données institutionnelles (État, Établissements Publics, ...) et celles des acteurs locaux (EPCI, associations, fédérations, ...).

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Acût	Septembro	Octobre	Novembre	Décembre
2006												riboereir Feberari
2007		Entretiens	ETA	T DES L	IEUX	<b>1</b>	ili propried					
8	Réunion :	de la CLE			Réus	nion du Bur	eau			Comité tec	hnique	

29/01/07

réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

#### ETAT DES LIEUX - ORGANISATION THEMATIQUE

Thème 1 : le milieu physique (hydrologie, occupation du sol...),

Thème 2 : Les usages de l'eau (AEP, assainissement, prélèvements ...),

Thème 3 : La qualité des eaux (eaux de surface et souterraines),

Thème 4: Les richesses patrimoniales (ressources piscicoles, ZH...),

Thème 5 : Le risque inondation,

Thème 6 : Les acteurs et programmes.

Structuration permettant d'individualiser facilement les sous bassins versants Concrètement où en sommes nous aujourd'hui ?

29/01/07

#### DIAGNOSTIC - OBJECTIFS ET CALENDRIER

Synthèse et mise en relation des éléments de l'état des lieux

pour déterminer :

- Les causes de l'état actuel de la ressource et des milieux aquatiques ;
- Les implications sur les usages (atouts, contraintes, conflits);

pour, au final, identifier les enjeux de la gestion de l'eau et des espaces associés sur le périmètre.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2006					,							12 (1) (1) 10 (1) (1)
2007	ersia Ceficials is			T DES L	IEUX ■ I							
2008		25										

29/01/07

réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

#### DIAGNOSTICS - METHODOLOGIES

#### Les rejets

Estimation des rejets ponctuels et diffus par sous bassin versant, des risques de transfert aux cours d'eau et implications.

#### Les prélèvements

Évaluation du degré de sollicitation des ressources superficielles et souterraines (équilibré, déficitaire, excédentaire) et implications.

#### Les aménagements

Identification de l'origine de l'altération des milieux aquatiques et implications.

#### Les risques

Identification des points noirs du bassin versant avec les principales collectivités.

Méthodologies à partager avec les acteurs locaux

29/01/07

#### ETUDE - ENTRETTIENS ET ORGANISATION

- 1 60 entretiens d'acteurs seront menés pour recueillir
  - Les actions (missions, interventions, projets, ...);
  - Les attentes (enjeux, craintes, ...);
  - Les souhaits en matière d'organisation (commissions, participation, ...).

Liste des personnes à rencontrer validée par le Bureau en décembre 2006 Réalisation d'un guide d'entretien.

- ▶ Proposition d'organisation des commissions
  - Proposition sur la base de critères techniques (géographiques ou thématiques);
  - Proposition tenant compte des attentes des acteurs locaux (entretiens individuels).

Deux séries de réunions à organiser pendant le second semestre 2007

29/01/07

réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

## BIUDES COMPLEMENTATRES

- L Analyse critique des données techniques
  - La analyse des données recueillies ;
  - Lidentification des données « manquantes » ;
  - L'chiffrage pour une éventuelle acquisition (coût, accessibilité) lorsque les données existent ou alors estimation d'un montant d'étude complémentaire
- L Pré identification des zones humides
  - La traitements sur référentiels Corine Landcover et Carthage;
  - L' contrôle de cohérence avec les zonages réglementaires, ONZH et SDAGE;
  - k discussions avec les acteurs locaux ;
  - proposition d'une méthode pour une identification participative.

29/01/07

#### SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

- ▶ Présentation de l'ensemble des traitements géographiques ;
- L Renseignement des méta données ;
- L Conversion possible des données au format MAPINFO.

#### 50 cartes pour l'état des lieux & 25 cartes pour le diagnostic Liste définitive arrêtée avec la cellule d'animation

29/01/07

réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

#### DOCUMENT DE COMMUNICATION

▶ Objectif : Valorisation des résultats de l'étude par un document de communication

#### **L** Organisation:

- ▶ rédaction des textes « grand public » : GEO-HYD
- La conception et maquettage : J. FALALA (graphiste professionnel indépendant)
- k Délai de réalisation : 2 mois

#### L Calendrier

	Jenvice	Février	Mars	Avril	Mad	Juin	Juillet	Aoûi	Septembre	Octobro	Novembre	Décembre
2006												
2007		Entretiens	THE PARTY NAMED IN	T DES L	IEUX		Apr. 1827.5					
2008				PLAQI	JETTE							

Réunion de la CLE

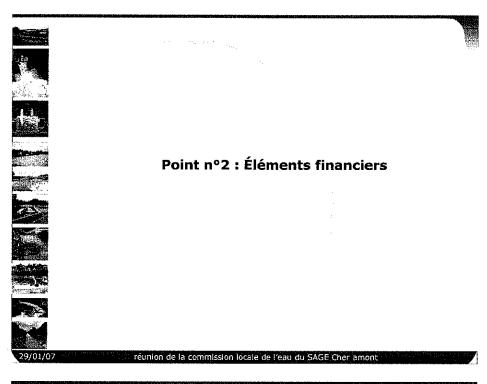
Réunion du Burcau

Comité technique

29/01/07

Prénom	NOM	Instance	Collège
Rodolphe	RIDEAU	Conseil Général de l'Allier	Collectivités
Géraud	DE SAINT-ALBIN	Conseil Régional du Centre	Collectivités
Sylvain	LECUNA	EDF	Usagers
Vincent	XAVIER	CCI 03	Usagers
Sabine	BESSIN	Chambre agriculture du Cher	Usagers
Laurent	RICHARD	Chambre agriculture de la Creuse	Usagers
Jean	ELDIN	Indre Nature	Usagers
Mathieu	ROUSSEAU	Fédération de la pêche du Cher	Usagers
Pierre-Alain	POINTURIER	Comité Régional de Canoë-Kayak	Usagers
Alain	SAPPEY	DIREN CENTRE	Services Etat
Alphonse	MUNOZ	AELB Délégation Centre	Services Etat
Cyril	BESSET	AELB Délégation Centre	Services Etat
Thomas	PETITGUYOT	MISE du Cher	Services Etat
Michel	BOUTEVILLAIN	CSP du Cher	Services Etat
Frédéric	VERLEY	DIREN CENTRE	Services Etat
Paul	PICQ	DIREN AUVERGNE	Services Etat
Christina	PRADEL	DRIRE Auvergne (Subdi Puy-de-Dôme Allier)	Services Etat
		DBASS (Greuse: Pluvide Dôme ou Allier)	Services Elet

Accord donné Réponse en attente A contacter



#### PLAN DE FINANCEMENT - RAPPELS

- L Montant total estimé pour tout le SAGE : 900 000 € TTC
- ▶ 50% AELB et 50% EP Loire (répartis entre les collectivités concernées avec 75% pour les départements et 25% pour les régions);

	Montant en euros	Part du montant total	fr. "3
Département Allier	135 844	15%	Average T
Département Cher	117 420	13%	Pryde Otto
Département Creuse	29 497	3%	ner (4)
Département Indre	45 100	5%	
Département Puy-de-Dôme	9 640	1%	Crown Control
	337 500	38%	" " " " " " " " " " " " " " " " " " " "
	Montant en euros	Part du montant total	] "*\
Région Auvergne	48 494	5%	
Région Centre	54 173	6%	
Région Limousin	9 832	1%	

- ▶ Présenté et approuvé par le bureau de la ĈLE du 23 juin 2006 ;
- L Approuvé par le Comité Syndical de l'EP Loire le 6 juillet 2006 ;
- Le Courriers adressés par le Président de l'EP Loire aux collectivités territoriales concernées et à l'Agence de l'Eau, le 24 août 2006 ;

Toutes les instances ont donné un accord de principe sauf le CG 36.

Réponse officieuse des services négative.

29/01/07

#### ETAT DES DEPENSES 2006

- L Animation: 89 141 €HT
  - k salaires;
  - $\mathbf k$  frais d'affranchissement, de télécommunications, de reprographie des documents, de transports ... ;
- Études : 146 935 €HT (dépenses s'étalant sur plusieurs exercices budgétaires)
- Le Communication : Aucune action d'engagée

Soit un total des dépenses de 236 076 € HT pour 2006

9/01/07

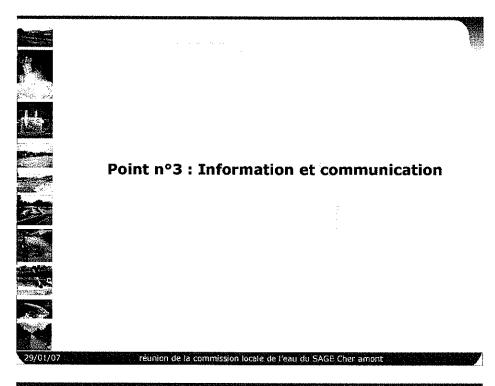
réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

#### BUDGET PREVISIONNEL 2007

- L Animation: 90 000 €HT (part fixe + prévision)
- L Études : 50 000 €HT (prévision)
- k Communication: 6 000 €HT
  - L Site Internet : 720 €HT (frais d'hébergement engagés)
  - ▶ Papier à entête : 420 €HT (frais de reprographie engagés)
  - Annuaire de membres de la CLE : 1 400 €HT (prévision)
  - L 2 lettres du SAGE : 1 600 €HT / lettre (prévision)

Soit un total des dépenses estimé à 146 000 € HT pour 2007

29/01/07



#### INFORMATION ET COMMUNICATION

#### k Rappel

L bureau mène les actions de communication et d'information ; L aidé par les chargés de communication de l'EP Loire et de la Ville de Saint-Amand-Montrond.

#### L Actions réalisées

#### L présentation de la procédure :

- conférence sur la ressource en eau de l'IFOCAP Berry FDSEA (10/06);
   assemblée générale de l'association de développement touristique de la vallée du
- intervention lors de l'assemblée générale du syndicat des irrigants du Cher (12/06).

#### k documents:

- logo et papier à entête;

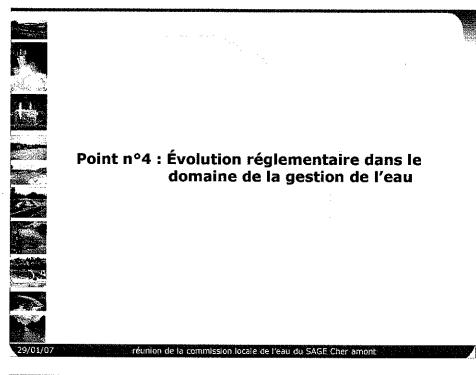
- site Internet;
  communiqué de presse;
  annuaire des membres de la CLE (sur internet puis reprographie ? 50 réponses sans les services de l'état).

#### L Actions projetées

• 2 lettres d'informations sur le SAGE (une début mars et l'autre en septembre).

Des idées, des besoins ?

29/01/07



LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (LEMA) – GENERALITES

- ▶ Promulguée le 30 décembre 2006 (Loi n° 2006 1772);
- L'Consultation et téléchargement sur le site internet de Légifrance :
  - Loi :http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVX0400302#
  - ▶ Code Environnement :http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnCode?code=CENVIROL.rcv
- **Réforme plusieurs codes** (environnement, collectivités territoriales, santé, construction et habitat, rural, propriétés publiques...);
- Objectifs :
  - ⊾ atteindre les objectifs de la DCE sur l'eau d'octobre 2000 ;
  - Laméliorer les conditions d'accès à l'eau de tous ;
  - 🛦 apporter plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau.

29/01/07

#### LEMA - GENERALITES (SUITE)

#### L'apporte deux avancées conceptuelles :

- La reconnaissance du droit à l'eau pour tous ;
- L prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau ;
- **rénove l'organisation institutionnelle** des agences de l'eau et du Conseil Supérieur de la Pêche (réforme des redevances des agences de l'eau ; CSP devient l'ONEMA avec de nouvelles missions) ;
- L propose des outils nouveaux et efficaces pour lutter contre les pollutions diffuses ;
- L simplifie et renforce la police de l'eau (corpus réglementaire unique) ;
- L donne des outils nouveaux aux maires pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement dans la transparence ;
- k réforme l'organisation de la pêche en eau douce ;
- L renforce la gestion locale et concertée des ressources en eau.

29/01/07

réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Cher amont

#### LEMA ET LES SAGE

- - f L le collège des élus détient <u>au moins la moitié</u> du nombre total des sièges et ceux de la catégorie des usagers <u>au moins le quart</u>;
  - Lun EPTB situé en tout ou partie dans le périmètre doit être représenté au sein de la CLE ;
  - $\mbox{\ensuremath{\mathbf{L}}}$  un décret fixera les règles de désignation des représentants des différentes catégories.
- Renforcement de la portée juridique des SAGE avec une opposabilité du règlement et de ses documents cartographiques à toute personne publique ou privée.
- Modification de la procédure d'approbation du projet de SAGE :
  - LEPTB et groupements compétents sont consultés en plus du comité de bassin, des communes, CG, CR et chambres consulaires ;
  - mis à part le comité de bassin, tout avis non rendu dans un délai de 4 mois est réputé favorable;
  - L projet soumis à enquête publique.
- L'Compatibilité du schéma départemental des carrières, des documents d'urbanisme (PLU et SCOT) avec le SAGE.

29/01/07

### LEMA ET LES SAGE (SULTE)

#### L Modification du contenu du SAGE (art. L212.5) :

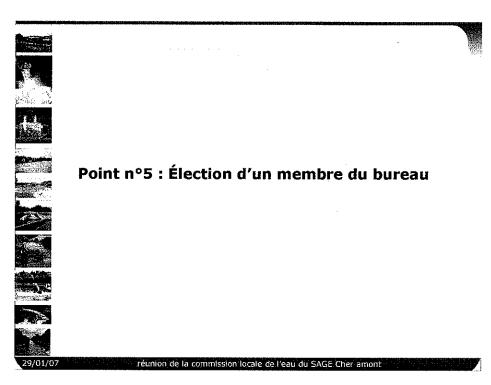
 ${\bf k}$  un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

- définit les conditions de réalisation des objectifs notamment financières ;
- identifie les zones humides d'intérêt environnemental particulier ;
- établit un inventaire des ouvrages hydrauliques susceptibles de perturber de façon notable les milieux aquatiques ;
- prévoit des actions permettant d'améliorer le transport des sédiments et de réduire l'envasement des cours d'eau et des canaux, en tenant compte des usages économiques de ces ouvrages ;
- identifie des zones stratégiques pour la gestion de l'eau dont la préservation ou la restauration contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 ;
- identifie, en vue de les préserver, les zones naturelles d'expansion de crues.

#### Lun règlement qui définit :

- les priorités d'usage de la ressource en eau ;
- la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage ;
- les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en fonction des différentes utilisations de l'eau ;
- e les ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau ayant obligation d'ouverture régulière de leurs vannages pour assurer le transport des sédiments et la continuité écologique.

29/01/07



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Suite au décès de M. BERLOT, nouvelle désignation des représentants du Conseil Général de l'Indre au sein de la CLE.



Titulaire : M. PAUVREHOMME et Suppléant : M. BOUGAULT qui de ce fait ne peut plus siéger au bureau.



Désignation et élection d'un membre au bureau

Rappel des éléments du règlement intérieur.

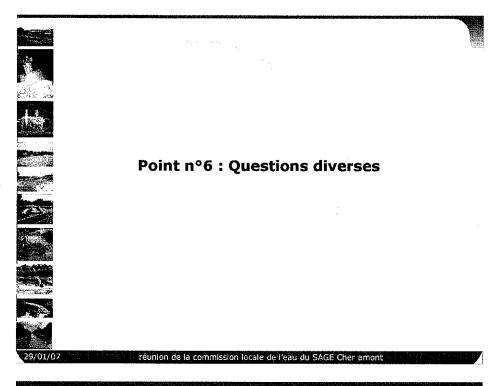
Les membres du bureau :

▲ n'ont pas de suppléant ;

sont proposés en leur sein par les membres de chaque collège;

L sont élus à la majorité des membres présents par vote à main levée sauf demande contraire d'au moins un membre de la Commission Locale de l'Eau.

29/01/07



## QUESTIONS DIVERSES

Le Rappel sur la question de l'indemnisation pour les déplacements aux réunions.



k Autres questions?

29/01/07